

Depuis plusieurs années, le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Lot-et-Garonne (CAUE 47), le Conseil départemental de Lot-et-Garonne, la Direction Régionale des Affaires Culturelles Nouvelle-Aquitaine - Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Lot-et-Garonne (DRAC - UDAP 47) et la Fondation du Patrimoine (FDP) unissent leurs compétences et mobilisent des aides financières **en faveur de la protection, de la sauvegarde du patrimoine, des paysages et des savoir-faire traditionnels.**

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Lot-et-Garonne (CAUE 47) est un organisme investi d'une mission d'intérêt public. Il a pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement sur le territoire départemental. Ses missions de conseils, de formation, d'information-sensibilisation lui permettent de s'adresser à un large public (élus, professionnels du cadre de vie, particuliers). Dans le domaine de la protection et la valorisation du patrimoine, il travaille en collaboration avec le Conseil départemental, la DRAC et la Fondation du Patrimoine.

Tél. : 05 53 48 46 70
Courriel : contact@caue47.com
Site : www.caue47.com

La direction régionale des affaires culturelles (qui abrite l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Lot et Garonne -UD 47) est placée sous l'autorité du préfet de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes. L'UD 47 assure des missions de surveillance, de conseil et de contrôle, dans les domaines des monuments historiques et de leurs abords, et des espaces protégés. Son expertise est sollicitée dans les actions de conservation et de mise en valeur du patrimoine bâti. Il est consulté dans la mise en œuvre des politiques publiques concernant le patrimoine, l'architecture, l'urbanisme, le paysage et l'environnement.

Tél. : 05 53 47 08 42
Courriel : christian.airiau@culture.gouv.fr
Site : www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Nouvelle-Aquitaine
Site : www.lot-et-garonne.gouv.fr

Le Département de Lot-et-Garonne œuvre de manière très active pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine. Il soutient les porteurs de projets dans leur volonté de conserver et de restaurer le patrimoine bâti et mobilier et s'engage pour des actions originales et citoyennes comme l'organisation de chantiers de bénévoles. Le Département accompagne également des animations destinées à valoriser les richesses présentes sur le territoire (Journée du patrimoine de pays et des moulins, journées européennes du patrimoine, circuits-découvertes dans le cadre des Nuits d'été,...). De nombreuses associations et partenaires sont par ailleurs soutenus financièrement dans leurs projets.

Tél. : 05 53 69 41 38
Courriel : sophie.bodenan@lotetgaronne.fr
Site : www.lotetgaronne.fr

La Fondation du Patrimoine est un organisme privé indépendant, à but non lucratif, créé par la loi du 2 juillet 1996, reconnue d'utilité publique par décret du 18 avril 1997. Sa principale mission est de sauvegarder et de mettre en valeur le patrimoine bâti de proximité et le patrimoine naturel. Il s'agit également de promouvoir les savoir-faire traditionnels. Ce patrimoine de proximité, porteur de mémoire et d'histoire, est à la charge de tous. La délégation départementale de Lot et Garonne, représentée par Jean-Jacques Carle, apporte son soutien au montage de dossiers de souscription populaire, de mécénat et de convention de label fiscal.

Courriel : fondation@caue47.com
Site : www.fondation-patrimoine.org

Crédits photographiques : André Nowak - Dominique Lambert - Juin 2019
Ne pas jeter sur la voie publique.



Samedi 22 juin 2018 - Circuit découverte

Moulin à eau de Cantecort - Gaujac



Le projet / Comptant parmi les trois moulins de la commune, le moulin de Cantecort est la propriété de la mairie de Gaujac depuis 2015. Cette dernière apporte son soutien à l'Association RESP qui cherche à y créer un lieu d'échanges et d'expression culturelle en milieu rural.

La 1^{ère} étape de son action consiste à sauvegarder et entretenir le site (nettoyage et restauration du bâti, aménagement et valorisation des abords), notamment par le biais de chantiers solidaires encadrés par les associations Concordia puis Adichats.

La 2^{ème} étape pourrait concerner la réfection des planchers et des ouvertures (volets et fenêtres).

Porteurs du projet / Commune de Gaujac & Association Réaménagement de l'Environnement & Sauvegarde du Patrimoine (RESP)

Historique et caractéristiques du bâti / Le Moulin de Cantecort est le dernier moulin à eau sur la rivière Avance, un affluent de la Garonne. Construit à l'origine à la fin du XV^e siècle, il était destiné à la production de farine. Les textes le citent dans les possessions des familles d'Albret puis de Gasq, en 1485, 1581 et 1672. Sans doute restauré à l'époque moderne, il est reconstruit presque complètement avec trois biefs, une roue à aubes et une maison de meunier peu avant 1786, pour les comtes de Marcellus.

Des modifications interviennent par la suite : reprise des biefs et de deux ponts, surélévation du moulin, édification d'un nouveau bâtiment, reconstruction de la chambre des meules. À la fin du XIX^e siècle, on note encore l'aménagement d'un chemin de fer vers la Garonne et celui d'un atelier avec machines à tourner pour des jouets. La partie du moulin avec la roue à aubes est quant à elle détruite.

Dans la 2^{de} moitié du XX^e siècle, le toit est restauré par son nouveau propriétaire mais la maison du meunier est laissée en ruine, l'un des deux ponts est détruit et les biefs comblés. Les maçonneries subsistantes sont en calcaire, pierre de taille et briques selon les bâtiments.



Par ailleurs, fin 2018, André Nowak, architecte, a rendu un état des lieux et un diagnostic préalable à la réhabilitation du moulin. Une opération de plus grande envergure pourrait donc être envisagée.

Les travaux prioritaires concerneraient la reconstitution des planchers en bois situés aux étages et la création du plancher et de ses poutres porteuses supprimés (niveau R+2 d'un des bâtiments). Cette suppression fragilise en effet la tenue des parois du bâtiment. Des réparations ponctuelles sur des murs porteurs, notamment au niveau des encadrements de baies, seraient à poursuivre et les charpentes à réviser. Les 4 escaliers en bois présentant des garde-corps vétustes et des marches instables seraient à reprendre pour les sécuriser.

Le dispositif technique des circuits hydrauliques, sa conception, sa mise en œuvre et leur état général mériteraient une restauration complète.



Maîtrise d'œuvre / André Nowak, architecte (diagnostic)

À l'issue du premier diagnostic, il serait nécessaire de constituer une équipe de maîtrise d'œuvre (architecte, bureau d'étude) dont la mission serait d'approfondir et de procéder aux investigations supplémentaires nécessaires.

Date de réalisation des travaux / Août 2019 pour les prochains chantiers de bénévoles
Pas de planning établi pour la restauration globale.

Montant global des travaux / Les premières interventions de consolidation sont estimées à 295 000 €

Aides financières / Pour les chantiers de bénévoles : Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, Région Nouvelle-Aquitaine, Département de Lot-et-Garonne et Fondation du Patrimoine.

Mécénat en nature de l'entreprise Les Chaux de Saint-Astier.

La restauration globale du site pourrait être accompagnée par l'Europe (LEADER), l'État (DETR), le Département et par des fonds privés.

Glossaire /

Bief : On parle aussi de « canal d'amenée », il s'agit d'un canal artificiel permettant l'amenée de l'eau au moulin.

Roue à aubes : Nom donné à la roue munie de pales, qui permet de transformer l'énergie hydraulique d'un cours d'eau en énergie mécanique pour alimenter le moulin. Elle fonctionne grâce à un fort débit et à une faible chute d'eau.



Nature des travaux à réaliser / Les chantiers de bénévoles initiés par l'Association avec l'appui de la commune vont se poursuivre : après la restauration d'un muret à l'entrée du site, celle de la Salle des Meules se poursuit : reprise de l'enduit des murs, reprise de la base des meules et de l'encadrement des fenêtres,.... La salle adjacente fera l'objet des prochaines interventions.